



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 962

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 12 décembre 2022, le règlement suivant :

Règlement 962 décrétant une dépense et un emprunt de 3 219 700 \$ pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Cadieux.

QUE le règlement 962 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 11 janvier 2023;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 30 JANVIER 2023.

Le greffier adjoint,

(s) *Alexandre Bélisle-Desjardins*
M^e ALEXANDRE BÉLISLE-DESJARDINS